



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**Vidéoprotection –
adoption d'une charte éthique – n° 140/2016**

Date de la convocation : 21/10/2016 Date d’Affichage : 09/11/16 au 30/11/16 Date Notification : 09/11/16
Nombre de membres : * en exercice : 37 * Présents : 33 * Votants : 36

Séance ordinaire du 7 novembre 2016
L’an deux mil seize le sept novembre à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES–ROUFFIGNY.

Etaient présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	P	Martine VILLAIN	R	Elodie PROD’HOMME	R
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	R
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	P	Catherine AFFICHARD	P	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	P
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	A	Patricia MARIE	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	P	Jocelyne CONSTANT	P	Sarah PIHAN	P
Christophe DELAUNAY	P	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	P	Guy ARTHUR	P	Claudine GARNIER	P
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	P	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	P				

AVAIENT DONNE POUVOIR : *Mme VILLAIN à Mr MACE,
Mr LEMAÎTRE Jean-Marc à Mr ARTHUR.
Mme PROD’HOMME par Mme CONSTANT.*

ABSENT : *Mr COSSE.*

Mr Jacques LEMONCHOIS désigné conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

VIDEOPROTECTION – ADOPTION D’UNE CHARTE ETHIQUE – n° 140/2016

Monsieur le Maire informe que la demande d’autorisation pour la mise en place d’une vidéoprotection a été réalisée en Préfecture et un avis favorable en date du jeudi 6 octobre 2016 a été donné par la Commission départementale de la vidéosurveillance.

Parallèlement, il convient de mettre en place une charte éthique sur l’utilisation de ce nouvel équipement.

Il invite à prendre connaissance du projet de charte ci-joint annexé.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l’unanimité, (36)***

- 1°) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à signer la charte éthique de vidéoprotection selon le modèle ci-joint annexé.
- 2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 24 voix pour et 12 voix contre, (36)***

- 3°) **SOUHAITE** la pose de 6 caméras (3 à la Gare et 3 aux entrées de ville).

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20161107-20161107140-AU

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-11-2016

Publication le : 09-11-2016



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE